

**Appel à candidatures d'experts
pour la constitution d'un groupe de travail (GT)
et d'une liste de personnalités compétentes**

GT : « Catégorisation d'espèces d'insectes nuisibles aux végétaux »

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses. Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

■ Contexte :

Dans le cadre de la surveillance des organismes réglementés ou émergents (SORE), un dispositif de piégeage a été déployé par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) en 2021 avec l'appui de l'INRAE et de l'ONF. L'objectif de ce dispositif est d'effectuer une surveillance passive dans les sites d'entrée potentiels (ports, aéroports, MIN) des organismes réglementés ou émergents (SORE). Ce piégeage est qualifié de « large spectre » car il peut concerner plusieurs filières de production suivies dans le cadre de la SORE : forêts, jardins et espaces verts et infrastructures (JEVI) ainsi qu'arboriculture fruitière, en ciblant cependant majoritairement les insectes coléoptères des ligneux. Les pièges ont été disposés sur 13 sites (7 ports maritimes, 1 port fluvial, 4 aéroports, et 1 marché national) dispersés sur le territoire (France continentale). Au total 9 279 individus appartenant à 110 différentes espèces ont été capturés. Aucune espèce d'insecte de quarantaine prioritaire n'a été piégée. En revanche, la présence d'individus appartenant à 8 espèces exotiques, a priori non répandues sur notre territoire, des familles Cerambycidae et Curculionidae (sous-famille des Scolytinae) a été relevée.

■ Rôle et missions :

Le groupe de travail (GT) aura pour mission de catégoriser ces 8 espèces d'insectes exotiques en fonction des critères figurant dans les lignes directrices pour l'analyse du risque phytosanitaire, schéma d'aide à la décision pour les organismes de quarantaine (PM5/3 (5)) de l'organisation européenne et méditerranéenne de la protection des plantes (OEPP). La catégorisation de ces insectes aura pour objectif de déterminer leur nuisibilité sur le territoire français continental afin de permettre au gestionnaire du risque de prioriser sur cette base la réalisation d'une analyse de risque phytosanitaire.

■ Composition et fonctionnement :

Le GT sera composé de 5 à 8 membres regroupant des entomologistes, des mycologues (spécialistes des champignons pathogènes des arbres transmis par des insectes de la sous-famille des Scolytinae), des modélisateurs (modélisation climatique et de la capacité de dissémination), des agronomes et des forestiers.

Le détail des compétences souhaitées est spécifié dans la fiche « compétences recherchées ».

Le GT sera placé sous l'égide du CES Risques biologiques liés à la santé des végétaux.

Le GT se réunira une fois par mois, une journée sur une durée prévisionnelle de 16 mois à compter du début des travaux au printemps 2023. Les réunions seront organisées au siège de l'Anses à Maisons-Alfort ou à distance. Des rapporteurs pourront être nommés en fonction du travail à réaliser pour catégoriser chacun des insectes.

Les experts sont nommés à titre personnel, *intuitu personae*, pour la durée du GT sur décision du directeur général de l'Anses.